



Premana 04.08.2022

Caractéristiques sur la durée de vie des articles de sécurité destinés au travail en hauteur et à l'alpinisme, pour tous les produits de marque C.A.M.P.:

Ce document vise à résumer les caractéristiques de durée de vie maximale pour tous les articles de sécurité C.A.M.P. pour les travaux en hauteur et l'alpinisme. Les limites de durée de vie rapportées dans le présent document ne s'appliquent pas aux produits non liés à la sécurité, tels que vêtements, sacs à dos, sacs de couchage, tentes.

Les indications suivantes doivent être considérées comme des pièces justificatives pour les notices d'utilisation fournis avec chaque article de sécurité C.A.M.P.

Ces indications, par conséquent, ont une validité rétroactive pour tous les produits déjà utilisés ou mis sur le marché.

Type de produit	Durée de vie*	Garantie**	Remarques
Produits métalliques - EPI (c'est-à-dire mousquetons, poulies, antichutes, bloqueurs, descendeurs, crampons, piolets, etc...) - non EPI (c'est à dire appareils d'assurage, dispositif de sauvetage, etc..).	Illimitée		
Produits textiles et plastiques - EPI (c'est à dire harnais, casques, longes, shock absorbers, etc..). - non EPI (c'est à dire boucle de sauvetage, etc..). Sets de via ferrata EN 958:2017	10 ans À partir de la date de première utilisation 12 ans à compter de la date de fabrication	3 ans	Si un produit est un assemblage de composants textiles et métallurgiques (EPI), la durée de vie de 10/12 (ou 5/7) ans est applicable aux composants textiles seulement..
LONGES pour l'utilisation dans les PARCS ACROBATIQUES EN HAUTEUR	5 ans À partir de la date de première utilisation 7 ans à compter de la date de fabrication		
Sets de via ferrata EN 958:2006 EN 958:2006+A1:2010	5 ans à compter de la date de fabrication		



* DUREE DE VIE

Produits métalliques.

La durée de vie du produit est illimitée, en l'absence de causes de mise au rebut et à condition d'effectuer les contrôles périodiques, au moins une fois tous les 12 mois à compter de la date de la première utilisation du produit, et de consigner les résultats dans la fiche de vie du produit.

Produits textiles et plastiques.

Sets de via ferrata EN 958:2017.

La durée de vie est de 10 ans à partir de la date de la première utilisation du produit et, compte tenu du stockage, celle-ci ne peut en aucun cas se prolonger au-delà de la fin de la douzième année à compter de la fabrication (ex. année de fabrication 2022, durée de vie jusqu'à la fin 2034, ou 10 ans à partir de la date de la première utilisation). La durée de vie doit être considérée en absence de causes de mise au rebut et à condition d'effectuer des contrôles périodiques au moins une fois tous les 12 mois à partir de la date de la première utilisation du produit et d'enregistrer les résultats dans la fiche de durée de vie du produit.

LONGES pour l'utilisation dans les PARCS ACROBATIQUES EN HAUTEUR.

La durée de vie est de 5 ans à partir de la date de la première utilisation du produit et, compte tenu du stockage, celle-ci ne peut en aucun cas se prolonger au-delà de la fin de la septième année à compter de la fabrication (ex. année de fabrication 2022, durée de vie jusqu'à la fin 2029, ou 5 ans à partir de la date de la première utilisation). La durée de vie doit être considérée en absence de causes de mise au rebut et à condition d'effectuer des contrôles périodiques au moins une fois tous les 12 mois à partir de la date de la première utilisation du produit et d'enregistrer les résultats dans la fiche de durée de vie du produit.

Sets de via ferrata EN 958:2006 et EN 958:2006+A1:2010.

La durée de vie du produit est de 5 ans à compter de la date de fabrication, en l'absence de causes de mise au rebut et à condition d'effectuer les contrôles périodiques, au moins une fois tous les 6 mois à compter de la date de la première utilisation du produit et de consigner les résultats dans la fiche de vie du produit.

Limitation de la durée de vie.

Les facteurs suivants font exception et peuvent réduire la durée de vie du produit: utilisation intense, dommages causés à des composants du produit, contact avec des substances chimiques, températures élevées, abrasions, coupures, chocs violents, mauvaises utilisations et conservation. En cas de doute quant à la sécurité offerte par ce produit, contacter la société C.A.M.P. SpA ou le distributeur.

** GARANTIE

Ce produit est garanti pendant 3 ans à compter de la date d'achat, pour tout défaut de matière ou de fabrication. La garantie ne couvre pas: l'usure normale, les modifications ou retouches, le mauvais stockage, la corrosion, les dommages dus aux accidents et aux négligences, aux utilisations pour lesquelles ce produit n'est pas destiné.

C.A.M.P. SpA
Antonio Codega
Responsable Qualité

C.A.M.P. SpA
Costruzione Articoli Montagna Premana
Via Roma, 23 - 23834 Premana (LC) - Italy
Tel. +39 0341 890117

www.camp.it - contact@camp.it